

# INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

### PARTENAIRES INCONTOURNABLES DU RÉSEAU POUR AFFRONTER LA 2<sup>E</sup> VAGUE DE LA COVID-19

Afin de répondre aux enjeux identifiés par le gouvernement et apporter un second souffle au réseau de la santé, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) propose 11 actions qui pourrait être appliquées à court et moyen termes et qui permettraient aux 29 000 infirmières et infirmiers auxiliaires au Québec de jouer un plus grand rôle dans nos milieux de soins. De cette manière, les compétences et connaissances de l'ensemble des membres de l'OIIAQ seraient mises à contribution afin de favoriser l'accessibilité aux soins et ainsi améliorer l'efficience du réseau de la santé, dans un contexte de pandémie.

### Solutions à court terme

#### 1. Initier une ordonnance collective

Dans le contexte de la pandémie où l'on observe une pénurie de personnel soignant, nous recommandons de permettre aux infirmières auxiliaires d'initier une ordonnance collective de façon autonome dans les différents milieux de vie pour aînés afin d'augmenter la qualité et la rapidité des soins offerts à cette clientèle, et ce, pour la durée de l'urgence sanitaire.

### 2. Mettre en place un protocole de prévention et contrôle des infections

Afin de veiller à la sécurité des résidents, des employés et des visiteurs dans les milieux de vie pour aînés, nous recommandons au MSSS de permettre aux infirmières auxiliaires de mettre en place un protocole de prévention et contrôle des infections dans ces milieux, et ce, pour la durée de l'urgence sanitaire.

# 3. Autoriser les candidates à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA) et les anciens membres détenant une autorisation spéciale à exercer dans les milieux de vie privés pour aînés

Afin d'apporter une plus grande contribution dans le réseau privé, nous recommandons d'autoriser les CEPIA et les anciens membres détenant une autorisation spéciale d'y exercer leurs activités afin d'appuyer les équipes de soins non-professionnels sur place.

### 4. Augmenter l'offre des services de soutien à domicile

Alors que les infirmières auxiliaires sont présentement sous-utilisées dans les services de soutien à domicile au Québec, nous recommandons de faire appel davantage aux membres de l'OIIAQ dans le but d'augmenter l'offre de ce service qui est de plus en plus apprécié, surtout auprès d'une clientèle vulnérable.

### 5. Réduire les délais de l'ensemble du processus de dépistage

Puisqu'elles maîtrisent l'activité des tests de prélèvement de la COVID-19, les infirmières auxiliaires pourraient être responsables de la formation des autres professionnels de la santé qui viennent prêter main-forte (dentistes, physiothérapeutes, etc.) dans les cliniques de dépistages au Québec.

## 6. Avoir une infirmière auxiliaire attitrée aux mesures de prévention et de contrôle des infections dans chaque installation

Possédant toutes les connaissances et compétences requises, les infirmières auxiliaires pourraient agir à titre de championne au sein des équipes d'intervention dans les différents milieux de vie pour aînés afin de s'assurer que les mesures de prévention et de contrôle des infections recommandées par les autorités de santé publique soient appliquées efficacement.

### 7. Contribution à la thérapie intraveineuse

Les infirmières auxiliaires pourraient apporter une plus grande contribution si elles étaient autorisées, par une modification règlementaire, à exercer la thérapie intraveineuse auprès de tous les types de clientèles et dans tous les milieux de soins. Cet apport au réseau est nécessaire dans le contexte actuel où, en conséquence à la première vague de la COVID-19, les chirurgies ont été reportées et sont maintenant effectuées en grand nombre dans les blocs opératoires privés. Un projet de règlement est en cours d'évaluation à l'Office des professions. Il pourrait être aussi envisagé d'adopter un arrêté ministériel qui suspendrait les restrictions prévues par règlement.

### 8. Contribution à la vaccination

Compte tenu de l'urgence sanitaire et des campagnes de vaccination massives éventuelles, les infirmières auxiliaires devraient être autorisées à vacciner contre la COVID-19 et l'influenza dans les milieux de vie pour aînés, et ce, sans vaccinateur puisque la présence de ce dernier n'est pas toujours possible et qu'elles sont formées afin d'intervenir en situation d'urgence.

### Solutions à moyen terme

### 1. Permettre l'évaluation d'une clientèle stable et à évolution prévisible

Afin de contribuer davantage à l'élaboration du Plan thérapeutique infirmier (PTI) et à la planification des interventions des soins infirmiers, notamment dans les milieux de vie pour aînés, les infirmières auxiliaires pourraient effectuer l'évaluation d'une clientèle dont la condition est stable et à évolution prévisible. Pour ce faire, la réussite d'une formation additionnelle serait nécessaire.

### 2. Assurer un accès sécuritaire pour les proches aidants

Afin de permettre un accès sécuritaire aux proches aidants dans les milieux de vies pour aînés, les infirmières auxiliaires pourraient être responsables de l'évaluation des visiteurs. Celles-ci pourraient également effectuer les suivis sur l'état de santé des résidents et assurer les communications avec leurs proches.

#### 3. Augmenter les postes à temps complet afin de limiter la mobilité de main-d'œuvre

Afin de stabiliser les équipes et diminuer la mobilité de la main-d'œuvre, il est prioritaire de poursuivre les efforts afin d'offrir davantage de postes à temps complet, notamment pour les infirmières auxiliaires, afin de réduire le temps supplémentaire, le temps supplémentaire obligatoire et le taux d'absentéisme dans le réseau.

### 4. Participer aux activités de vaccination

Dans le contexte actuel, il nous apparaît nécessaire de mettre à la disposition de la population le plus grand nombre de professionnels de la santé pour mener à bien les activités de vaccination. Nos membres pourraient y participer plus activement, si elles étaient nommées vaccinateurs, notamment en effectuant les vérifications nécessaires auprès de la clientèle pour déterminer la pertinence de la vaccination.